

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Suite à une convocation du 03 avril 2017 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 10 avril 2017 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Samuel PATÉ, Pascal DOYEN, Hélène DESQUIENS .

Absents : Pierre BABINOT donne pouvoir à Michel DOYEN, Patrick LACOUR donne pouvoir à Valérie MAYEUX

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public présent : Dominique BARRAULT

Ordre du Jour

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier d'Anglure,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- de constater les identités et les valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		dépenses	recettes	Solde (+ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres de l'exercice	262 571.56 €	294 421.40 €	+ 31 849.84 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		20 727.26 €	+ 20 727.26 €
	Excédent ou déficit global			+ 52 577.10 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice	57 919.48 €	32 424.32 €	- 25 495.16 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		20 295.46 €	+ 20 295.46 €
	Solde d'exécution			- 5 199.70 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement			- 6 074.32 €
Résultats cumulés (y compris les RAR)				+ 41 303.08 €

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Après avoir voté le compte administratif 2016 le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats suivants :

- ❖ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 41 303.08 €
- ❖ Affectation au compte 1068 de 11 274.02 € (= 5 199.70 € + 6 074.32 €)

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2017 de la manière suivante au compte 6574

ASSOCIATION	MONTANT
Les amis de nos églises	20 €
La banque alimentaire de la Marne	20 €
FNACA	20 €
Coopérative scolaire primaire de Conflans	400 €
Voir ensemble	20 €
Mondement 1914	50 €
Ligue contre le cancer	20 €
Coopérative scolaire maternelle Conflans	300 €
Club nautique canoé kayak	640 €
Clairs moments	160 €
CFA interpro	130 €
Association paralysés de France	20 €
Association sclérosés en plaque	20 €
ASCM	200 €
AFM Téléthon	20 €
Collège du Mazelot voyage en Provence	150 €
total	2 190 €

5. VOTE DES TAXES LOCALES 2017

Le Maire propose la reconduction des taux 2016, sans augmentation pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, décide de **ne pas augmenter** les taux des taxes locales pour l'année 2017, qui sont :

	2016	2017
TAXE HABITATION	5.71 %	5.71 %
TAXE FONCIERE BATI	5.78 %	5.78 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	4.92 %	4.92 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	6.11 %	6.11 %

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après proposition, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 ainsi :

DEPENSES ET RECETTES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	297 280.08 €
INVESTISSEMENT	214 274.02 €

7. CHEMIN D'EXPLOITATION N°30

Pour les besoins d'un riverain, le Maire propose que le chemin d'exploitation n°30 soit baptisé « chemin de la Garenne ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8. CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Maire expose que le contrat actuel d'assurance du personnel passé avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial arrive à échéance au 31 décembre 2017. Ce contrat étant indispensable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le renouveler.

9. BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Conseil Municipal décide, ainsi, la composition du bureau de vote pour les élections présidentielles :

	23 avril 2017	07 mai 2017
08h - 10h45	Patrick MULLER Claude GENTY	Patrick MULLER Claude GENTY
10h45 - 13h30	Jacques-Henri RAMBAUD Valérie MAYEUX	Jacques-Henri RAMBAUD Dominique NOLLEZ
13h30 - 16h15	Patrick LACOUR Pierre BABINOT	Patrick LACOUR Pierre BABINOT
16h15 - 19h	Eric BOURGEOIS Benoît BASSAC	Hélène DESQUIENS Valérie MAYEUX

10. ENTRETIEN TRACTEUR

La société PM PRO qui va fournir notre nouveau tracteur dans les prochains jours, nous propose un contrat d'entretien sur 5 ans / 1 500 heures pour un montant de 1 994.57 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11. TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire propose d'instaurer une taxe d'aménagement sur les permis de construire et les déclarations préalables. Ceci pourrait être une source de revenu supplémentaire pour la commune. Le Conseil Municipal souhaite étudier le sujet plus en détail. La décision est reportée à une prochaine séance.

12. TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSE

L'ouverture des offres (pour la voirie) a eu lieu le 04 avril. Le bureau d'études analyse les données techniques des propositions avant de définir l'entreprise. La décision interviendra le 20 avril. Le montant des travaux sera inférieur d'environ 30 % au projet initial de voirie.

Le projet global incluant les feux tricolores devrait s'élever à 135 000 € environ.

13. TRAVAUX DE LA MAIRIE

Nous attendons toujours la décision du Département quant à la subvention de 20 % demandée.

14. AFFAIRES DIVERSES

• Location logement communal

Le logement loué précédemment à Monsieur PACHOT, a été reloué à compter du 1^{er} avril.

La Commune a accordé 1 mois de loyer gratuit pour compenser les travaux réalisés par le nouveau locataire.

• Terrain de pétanque

Bernard PLEAU souhaiterait doubler la surface du terrain de pétanque. Le Conseil Municipal suggère d'attendre que les travaux de la vélovoie soient terminés pour étudier ce projet.

• Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM)

Lors du Conseil Communautaire du 3 avril, la nouvelle Communauté de Communes a voté les 4 taxes.

Taxe d'habitation : 14.59 % au lieu de 13.90 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 12.35 % au lieu de 13.59 %

Taxe Foncière Non Bâti : 13.29 % au lieu de 14 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 11.70 % au lieu de 9.28 %

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste inchangée pour l'année 2017. Une révision est prévue en 2018.

Le budget 2017 a également été voté :

Montant des investissements : 2 310 602.67 €

Dépenses de fonctionnement : 12 828 788.30 €

• Canoé Kayak

Le Maire a organisé une réunion avec les responsables de la nouvelle Communauté de Communes afin de présenter le projet in situ.

Le dépouillement des offres aura lieu le 15 avril.

• Legs de Mme Jacquier

Le Maire a pris contact avec le curateur chargé du legs. Celui-ci attend le versement des fonds de la part du Notaire avant de liquider la succession.

• Travaux accessibilité

Conformément à notre Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) une rampe d'accès a été aménagée par les employés communaux à la salle des fêtes avec l'aide de Bernard PLÉAU, et à l'agence postale.

- **Taille des tilleuls**

L'entreprise concernée n'ayant pas pu intervenir avant le mois d'avril, la taille des tilleuls sera effectuée en novembre.

- **Chasse aux œufs**

Elle aura lieu, comme chaque année, le 17 avril à 11h à la plage.

- **Course cycliste prix Levacon**

La société Levacon organise une course cycliste le 6 mai. La Commune offre une coupe.

- **Cérémonie du 8 mai**

Réunion au monument aux morts à 11h30. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

- **Fête sans frontières**

Monsieur CORDELLE, organise avec l'association « fête sans frontière », la Pastorale des Migrants dans notre salle des fêtes le jeudi 25 mai de 11h à 18h. La Commune offre la gratuité de la salle.

- **Fête de la musique**

Elle sera poursuivie en 2017. Le Maire demande au Conseil de lui transmettre toute suggestion, quant au programme.

- **Démoustication**

73 hectares ont été traités manuellement par le SDDEA (Syndicat mixte Départemental Des Eaux de l'Aube) et 300 hectares par hélicoptère fin de semaine 14.

- **Arbres**

Messieurs Michel et David DOYEN offrent à la Commune 2 arbres (Metasequoia glyptostroboides). Ils seront plantés sur l'aire de jeux près de la table de ping-pong. Le Maire les remercie vivement.

Tour de table

Valérie MAYEUX

Travaux de la Commission Espaces verts :

- l'exposition de photos de jardin après l'été,
- avis favorable à l'organisation d'un concert par la Bibliothèque Intercommunale, dimanche 14 mai précédé d'un pique-nique tiré du sac où chacun pourra profiter des espaces verts de la plage
- commande passée aux serres du Mériot pour le fleurissement annuel à même hauteur que les années précédentes,
- faire prochainement le tour du village pour lister les éventuels travaux à prévoir

Valérie MAYEUX rappelle :

- qu'un des conifères près de la boulangerie a été volé mais remplacé : un dépôt de plainte a été fait
- les 2 réunions du Conseil Communautaire dont le vote du budget qui s'appuyera pour 2017 sur l'addition des besoins des 3 anciennes Communautés de Communes. Les montants ont été indiqués par le Maire précédemment.

Enfin elle résume l'Assemblée Générale du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Romilly, désormais présidé par Noël FESSARD, par ailleurs Maire Adjoint d'Esclavolles. Les frais de gestion s'élèveront à 0,35€/habitant. Malgré le rattachement de cette compétence à la Grande Région, les transports scolaires sont toujours gérés de la même façon qu'avant.

Michel DOYEN rappelle les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de l'agence postale. Il précise également que les employés communaux ont entièrement repeint les toilettes hommes et femmes de la salle des fêtes.

Bernard PLÉAU informe que les plaques d'égout descellées ont été réparées par la Communauté de Communes.

Patrick MULLER rend compte de l'Assemblée Générales du SMIS de Sézanne (Syndicat Mixte Intercommunal de Scolaire) à laquelle il a assisté le 28 mars 2017. La participation communale par habitant sera de 1.55 € pour 2017.

Claude GENTY nous propose de décaler la date du repas des anciens afin de laisser libre la salle des fêtes, le 11 novembre 2018, pour une exposition commémorant la fin de la Grande Guerre. Le Maire indique qu'il réfléchira à une autre date.

Samuel PATÉ demande quand paraîtra le prochain « au fil de la Seine ». Le Conseil Municipal propose une parution fin mai.

Il précise qu'il assistera le 28 avril à la commission locale d'énergie du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) en remplacement du Maire

Pascal DOYEN demande si de nouvelles dispositions, concernant les agriculteurs, ont été prises dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) le Maire précise qu'aucune modification n'a été faite depuis la réunion avec la chambre d'agriculture en présence des exploitants de Marcilly.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

